



Commune
de

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Subdivisions administratives des Mairies
ARRIVÉE LE
- 8 JUIL. 2025
N°..... / IDV

DELIBERATION N° 42/2025

Approuvant le nouveau dossier technique et le nouveau plan de financement définitif relatif à l'opération « Travaux de dépollution du site rétrocédé à Piafau » dans le cadre du projet « Marché de proximité à la Cité Bopp Dupont »

Date de convocation :
24 juin 2025

Date de séance :
30 juin 2025

Date de publication de
la liste des délibérations :
2 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 23
PROCURATIONS : ... 06
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le lundi 30 juin 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert			E. VANAA
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma	X		
CERAN-JERUSALEMY André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			L. TAHARAGI
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui			B. MAI
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia			T. VAHINE
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle			G. MAI
FAATAU Luc		X	
BOUSSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Clarisse TEAUNA-POIA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Pour mémoire, par délibération n°560/2016 du 19 janvier 2016, le conseil municipal approuvait le contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD). Des avenants-cadre ont été signés soit le récapitulatif suivant :

Avenant/Durée	Délibération
<i>Avenant n°1, pour prolonger sa durée d'un an</i>	<i>N°1013/2019 du 19/11/2019</i>
<i>Avenant n°2 prorogé de 2 années supplémentaires, pour prendre fin le 12 juillet 2024, avec une dotation complémentaire de l'État de 6 481 025 € (773 392 004 FCFP)</i>	<i>N°18 du 26/04/2022</i>
<i>Avenant n°3, le 12 juillet 2024.</i>	<i>N°05/2024 du 27/02/2024</i>
<i>Avenant n°4, pour une ultime période de 24 mois, décembre 2026</i>	<i>N°72/2024 du 29/10/2024</i>

Ce quatrième et dernier avenant-cadre vise à assouplir plusieurs modalités d'attribution et de gestion des crédits, afin de permettre aux derniers projets d'aboutir, en optimisant l'utilisation des dotations prévues au contrat pour en accroître la performance finale.

Plusieurs réunions techniques avec l'Etat (SAIDV) et le Pays (DDC) qui se sont tenues au début de l'année 2025 ainsi qu'un courriel du secrétaire général des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles sous-le-Vent, en date du 30 mai 2025, ont permis de confirmer la participation financière de l'Etat comme suit :

ACTION	ETAT		PAYS	TOTAL EUROS HT	TOTAL FCFP HT
	FRED	FEI			
8.3	330 023	31 956	0	361 979	43 195 546

Enfin, le Maître d'œuvre (MOE) LUSEO estime le coût des travaux (fin 2024) :

Désignation	Lot	MONTANT en FCFP HT	MONTANT TVA en FCFP	TOTAL TTC en FCFP
<i>Désamiantage</i>	1	67 392 000	8 760 960	76 152 960
<i>Déconstruction</i>	2	64 440 800	8 377 304	72 818 104
	TOTAL	131 832 800	17 138 264	148 971 064

Le dossier a été soumis à l'approbation des membres de la commission le 3 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Clarisse TEAUNA-POIA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°560/2016 du 19 janvier 2016 portant approbation du projet de contrat de redynamisation des sites de défense ;
- Vu** la délibération n°561/2016 du 19 janvier 2016 demandant la cession d'une parcelle de la terre dénommée POHATUHURIHURI, TETAPORO, TETAPERE de la résidence BOPP DUPONT au profit de la commune de Faa'a modifiée par délibération n°691/2017 du 28 février 2017 ;
- Vu** la délibération n°628/2016 du 16 août 2016 approuvant la note descriptive du projet de construction d'un marché de proximité dans le cadre du CRSD et le plan de financement des études ;
- Vu** le courrier n°176140/10/DGS-lf/fp du 11 octobre 2019 et le courrier n°176359/10/DDESC-lf/fp du 22 octobre 2019 relatifs à la demande au CRSD 2019 pour le financement du projet « Travaux de dépollution du site rétrocedé à Piafau » dans le cadre du projet « Marché de proximité à la Cité Bopp Dupont » ;

- Vu la délibération n°36/2020 du 8 septembre 2020 approuvant les dossiers techniques et plans de financement prévisionnels pour la réalisation des travaux de dépollution du site rétrocedé à Piafau et du pont d'accès au marché de proximité ;
- Vu la délibération n°2/2021 du 16 février 2021 approuvant le plan de financement définitif pour la réalisation des travaux de dépollution du site rétrocedé à Piafau dans le cadre du CRSD ;
- Vu la décision conjointe en date du 13 octobre 2020 qui valide la programmation de ladite action 8.3 ;
- Vu la convention cadre du CRSD, en date du 27 novembre 2020, qui attribue une aide du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) relative à « l'Action 8.3 : Réalisation des travaux de dépollution et de déconstruction du bâti. » ;
- Vu le dossier technique relatif aux travaux de dépollution du site rétrocedé à Piafau dans le cadre du projet de marché de proximité à la Cité Bopp Dupont, fourni par notre Moe LUSEO ;
- Vu les délibérations n°04/2025, n°05/2025, n°06/2025 et n°07/2025 du 11 février 2025 adoptant le budget principal et les budgets annexes Eau, Déchets et Assainissement modifiées par délibérations n°16/2025 du 6 mai 2025 et n° 37/2025 du 30 juin 2025 ;
- Vu le courriel du secrétaire général des subdivisions administratives des îles du Vent et des îles sous-le-Vent, en date du 30 mai 2025 ;
- Vu le rapport de présentation ;

Dans sa séance du 30 juin 2025 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement définitif de l'opération suivante :

Nature de l'opération	Montant de l'opération (FCFP TTC)	FINANCEMENT (en FCFP)		
		Etat (FRED) (26% HT)	Etat (FEI) (3% TTC)	COMMUNE (71% TTC dont TVA 13%)
« Travaux de dépollution du site rétrocedé à Piafau » dans le cadre du projet « Marché de proximité à la Cité Bopp Dupont »	148 971 064 FCFP	39 382 237 FCFP	3 813 309 FCFP	105 775 518 FCFP

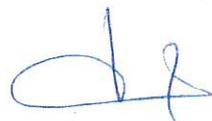
Article 2 : Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement ainsi que tout document y afférent.

Article 3 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal – exercice 2025 – Section d'investissement – Opérations 2021001.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 30 juin 2025.

Le Secrétaire de Séance,



Victoire LAURENT

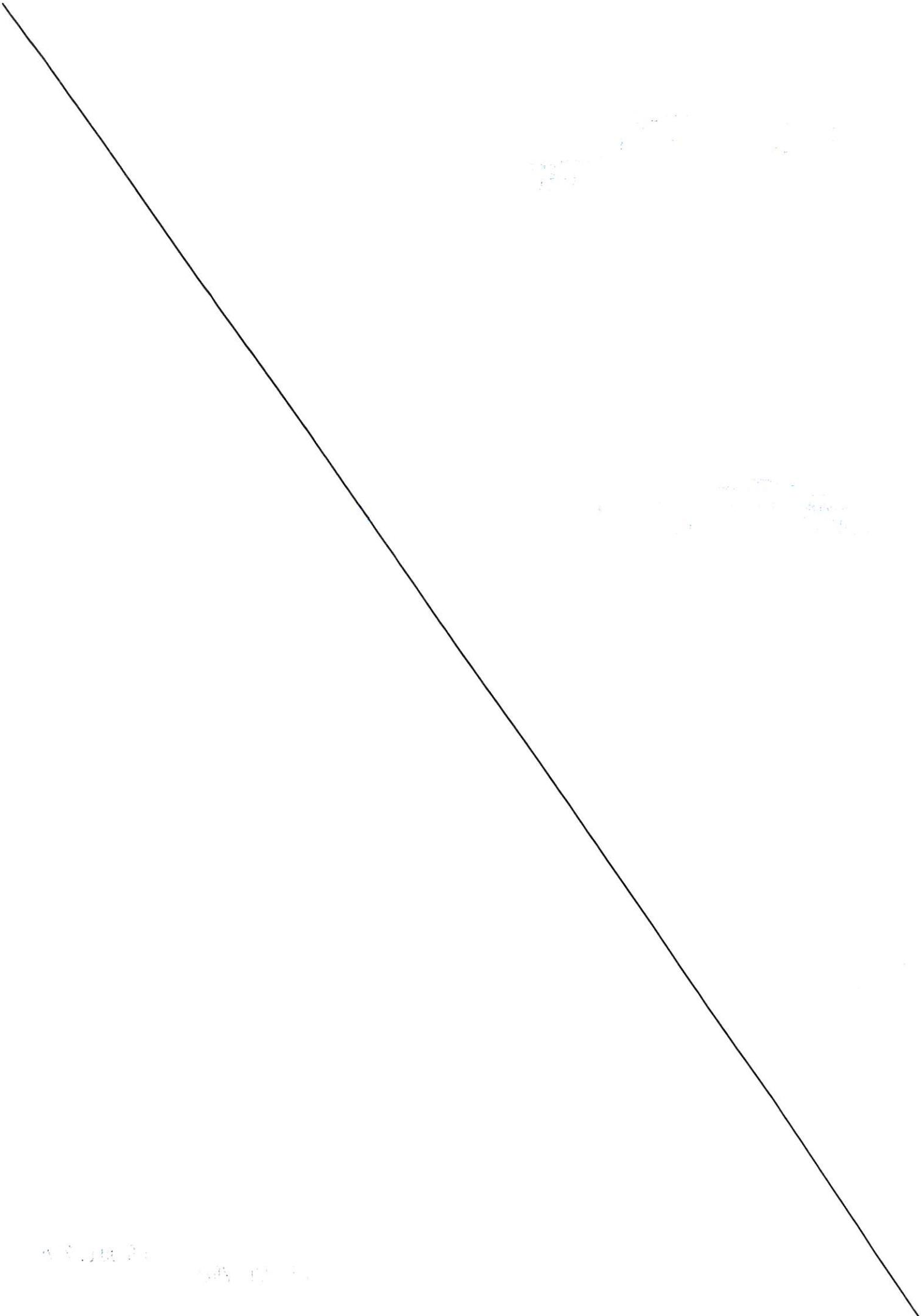


Le Président de Séance,



Oscar TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le **08 JUIL. 2025** et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **08 JUIL. 2025**



Handwritten text in the upper right quadrant, appearing to be a date or a short note, possibly "2000-10-10".

Handwritten text in the middle right area, possibly a name or a signature, which is somewhat faint and difficult to decipher.

Handwritten text in the bottom left corner, possibly a page number or a reference number, such as "1000-10-10".